

**Décision n° 2020/12-01
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la
construction de Caen à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement et École

École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
Établissement privé labellisé EESPIG
Nom d'usage : ESITC Caen
Académie : Caen
Site de l'école : Caen

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2014/04-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Caen
Catégorie NS : Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Vaulx-en-Velin
Catégorie NS : Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen en cycle préparatoire intégré sur le site du Havre

- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et rapporteure principale), Delphin RIVIERE (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Danielle DOLMIERE (experte auprès de la CTI), Rudy DERDELYNCKX (expert international auprès de la CTI) et Nicolas MENARD (expert élève-ingénieur auprès de la CTI);
présenté en séance plénière de la CTI le 15 décembre 2020.

Il a été adopté les décisions suivantes :

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen sur le site de Caen	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen sur le site de Vaulx-en-Velin	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte

Décision favorable de la Commission :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen sur le site du Havre	Cycle préparatoire intégré	2022	2023-2024	restreinte

L'école établira un rapport sur la prise en compte des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Pour le diplôme d'Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen en formation continue sur le site de Caen : l'école fournira les modalités de mise en place de la formation continue, incluant notamment la procédure de sélection des candidats, le coût et le calendrier de la formation, la composition du jury d'attribution du diplôme, avant **le 30 mai 2021**.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Maintenir le taux d'encadrement actuel lors de l'extension de l'école ;
- Poursuivre le déploiement de la démarche d'amélioration continue : développer le plan d'action, exécuter et vérifier les actions inscrites ;
- Formaliser les procédures de fonctionnement du Centre de Formation des Apprentis ;
- Travailler la politique de recrutement en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles ;
- Poursuivre l'internationalisation des formations : mettre en place un plan d'action pour la mobilité entrante ;
- Mettre à jour le règlement des études concernant les exigences en termes de durée minimale de mobilité internationale sortante, à savoir au minimum 3 mois (12 semaines) réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti, hors césure.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen	2021	2025-2026
---	------	-----------

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Sonia WANNER.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 décembre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 19 janvier 2021

La rapporteure principale
Claire Peyratout



Le secrétaire-greffier



La Présidente
Elisabeth Crépon

